ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseils économiques et sociaux régionaux

Question écrite n° 13380

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le bilan de demi-mandature du conseil économique et social de la région Ile-de-France émis en octobre 2007. Dans ce bilan, le conseil économique et social de la région Ile-de-France préconise d'augmenter la part du budget régional sur l'investissement consacré aux contrats locaux d'aménagement. Il la remercie de bien vouloir indiquer son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

En application du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, il n'appartient pas au Gouvernement d'apporter une appréciation sur les orientations fixées librement par une région. Tout au plus, il est bien évidemment fortement recommandé à l'ensemble des collectivités territoriales de mettre en place, à l'appui de leur programme prévisionnel d'investissement une organisation permettant d'en évaluer la pertinence (objectifs/besoins), la cohérence interne (objectifs/moyens), l'efficacité (objectifs/résultats) et l'efficience (résultats/moyens).

Données clés

Auteur : M. Frédéric Lefebvre
Circonscription : Hauts-de-Seine (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13380
Rubrique : Régions
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7952
Réponse publiée le : 29 juillet 2008, page 6575